2005 B 1486

29 NOV. 2012

A10923

QUARTIERS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 20 000 euros

Siège social : 6 rue du vieux marché aux poissons

67000 STRASBOURG

483 819 520 RCS STRASBOURG

DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze,

et le treize septembre,

Monsieur Jean WERLEN associé unique de la société QUARTIERS, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'objet des présentes décisions est le suivant :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

Après avoir examiné la situation de la société, telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuvés par décision de l'associé unique en date du 30 juin 2012, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'associé unique, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code du commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide du fait de la précédente décision, de ne pas nommer de liquidateur et de ne pas dissoudre la société.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Jean WERLEN
Associé unique

